

tement se rendre compte de cette situation en consultant le plan des propriétés rurales des hopitaux, sur les communes de la Guillotière et de Villeurbanne, dessiné en 1839 par M. Laurent Dignoseyo. C'est au milieu de ce terrain que l'on voyait le four à chaux de la Losne et l'île de Robinson surnageant au sein d'un petit lac alimenté par les eaux du Rhône, et qui a fourni à Leymarie le sujet d'une charmante description, dans le *Lyon vu de Fourvière*. Cette partie des Broteaux a singulièrement changé ; mais il y a une douzaine d'années que certaines vieilles mesures auraient encore permis de reconstituer par la pensée l'ancien état de choses.

La dénomination d'île *du Consulat* était donc un souvenir de possession par l'ancien Consulat de Lyon, et ce titre local existait bien avant la proclamation du consulat bonapartiste, du 22 frimaire an VIII — 13 décembre 1799. — Au reste, pour qu'il ne subsiste aucun doute à cet égard et que l'on ne pense pas que l'arrivée du premier consul à Lyon, le 21 nivose an VIII — 11 janvier 1800 — ait influé sur cette appellation, je vais produire un titre antérieur qui tranche la question : « Bail emphytéotique de *l'île du Consulat*, passé par la commission des hopitaux de Lyon à Louis Bernasson, au prix annuel de 500 francs. Le bail commencera le 11 novembre 1797, pour finir à pareil jour de l'an 1827. Le citoyen Bernasson se propose d'établir un atelier de tuileries dans l'île susdite, sur une surface de 25 bicherées, et le reste de l'île en contient environ 32. (Archiv. des hopitaux) ». Je me souviens encore parfaitement d'avoir vu ces tuileries établies sur l'emplacement ou dans le voisinage de la place *du Consulat*.

L'ancien consulat de Lyon avait acheté des jésuites de Saint-Joseph, en date du 10 juin 1735 les domaines de